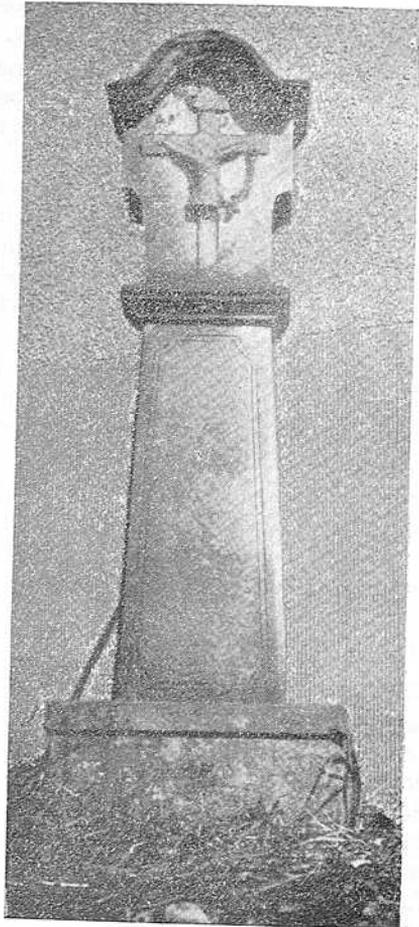


Les dégâts causés à Mullendorff furent officiellement estimés à 350 florins. Cent florins lui furent attribués sur le montant d'une souscription ouverte par l'avoué *Tesch*, le notaire *Kneip* et l'industriel Jacques *Lamort* et ayant rapporté 642,50 florins. (4)

Cet événement ne semble pas trop avoir affecté l'état de fortune de Mullendorff puisque, en 1829, il acquiert des héritiers Mengin de



CROIX MULLENDORFF

se trouvant dans le jardin de la maison n° 43 de la route d'Arton.

Verdun, moyennant la somme de 330 florins, des terrains sis « beim hèlege Kreuz » à l'entrée du val du même nom.

Il y fit ériger une croix, à l'emplacement du crucifix datant de 1566 et remplacé en 1604 par une chapelle que les Autrichiens firent démolir en 1794 pour des raisons militaires.